

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p><b>Séance du</b> 25 mars 2024</p> <p><b>Date de convocation</b> 18 mars 2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>En exercice..... <b>27</b></p> <p>Présents ..... <b>22</b></p> <p>Pouvoirs ..... <b>05</b></p> <p>Votants ..... <b>27</b></p>	<p>Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGAULT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, , Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Léon TAISNE à Philippe MAUGER, Albert NANIOULA à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAULT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Olivier MOHLO à Guy COTTREZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Daniel BREINER</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **24.28 – FINANCES LOCALES – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE CAMPING**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions relatives à la comptabilité publique prévoient que la Collectivité doit vérifier la conformité des opérations figurant aux comptes de gestion tenue par le Comptable Public, avec celle du Compte Administratif.

Après rapprochement et contrôle des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public, il s'avère que les prévisions de recettes, les autorisations budgétaires en dépense, le montant des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2023, consignés au compte de gestion, sont strictement identiques au compte administratif 2023 du budget annexe Camping de la Commune.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DES ANDELYS

ETABLISSEMENT : CAMPING PONT-DE-L ARCHE

### Résultats budgétaires de l'exercice

17001 - CAMPING PONT-DE-L ARCHE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	44 997,80	65 486,43	110 484,23
Titres de recette émis (b)	31 166,00	88 882,77	120 048,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	31 166,00	88 882,77	120 048,77
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	44 997,80	65 486,43	110 484,23
Mandats émis (f)	4 440,66	59 242,63	63 683,29
Annulations de mandats (g)		4 835,93	4 835,93
Dépenses nettes (h = f - g)	4 440,66	54 406,70	58 847,36
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	26 725,34	34 476,07	61 201,41
(h - d) Déficit			

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M4
- Vu le Compte de gestion 2023 transmis par Monsieur Le Receveur

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **D'ADOPTER le Compte de Gestion du comptable public, dont les extraits sont joints à la présente délibération, pour le budget annexe Camping de la Commune de Pont de l'Arche, pour l'exercice comptable 2023.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	<b>27</b>
Pour	<b>27</b>
Contre	-
Abstention	-

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**

  
Le/La Secrétaire de séance

**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**

